

***PRIX DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES EN
MATIÈRE DE VÉHICULES HORS ROUTE***

Édition 2010

Guide

**Ministère
des Transports**

Québec





Table des matières

DESCRIPTION SOMMAIRE	1
HOMMAGE À 34 LAURÉATS.....	2
RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES	3
VOLET ACTION RÉGIONALE	4
VOLET EXCELLENCE	4
RESPONSABILITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	5
CÉRÉMONIE GOUVERNEMENTALE DE LA REMISE DES PRIX	6
RÉSUMÉ DU CALENDRIER.....	6
GRILLE D'ÉVALUATION DU VOLET RÉGIONAL.....	7

Description sommaire

Le gouvernement du Québec croit en l'importance de rendre hommage aux bénévoles et de reconnaître la valeur du bénévolat, indispensable à la pérennité et à l'évolution de la pratique de la motoneige et du quad. Le Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route constitue un outil précieux que le gouvernement du Québec met à la disposition de ses partenaires. Pour reconnaître les bénévoles, il est souhaitable de :

- bénéficier d'un outil pertinent pour rendre un hommage prestigieux à des bénévoles dans chacune des régions et à des bénévoles par excellence;
- créer une solidarité entre les partenaires du milieu pour valoriser ces gens;
- mettre en lumière, à la grandeur du Québec, l'incalculable apport du bénévolat à la pratique de la motoneige et du quad;
- favoriser les retombées liées à cette reconnaissance et contribuer, par des actions communes, au rayonnement de celles-ci dans tous les milieux;
- susciter l'engagement bénévole et l'appui des organisations par une promotion accentuée;
- manifester un intérêt et une passion partagés pour le développement de la pratique de la motoneige et du quad.

Hommage à 34 lauréats

34 lauréats pour le volet Action régionale
2 lauréats pour le volet Excellence (provenant du volet Action régionale)

Maître d'œuvre : Ministère des Transports

Gestionnaire : Direction de la sécurité en transports, Service des politiques de sécurité

Partenaires : Volet régional : Ministère des Transports, Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et Fédération québécoise des clubs quads (FCCQ)

Volet excellence : Ministère des Transports, FCCQ et FCMQ

- Le Prix comporte deux grands objectifs :
 - reconnaître et valoriser des bénévoles œuvrant dans le domaine de la motoneige et du quad au Québec;
 - souligner l'apport exceptionnel de l'action bénévole de deux d'entre eux.

Conditions d'admissibilité aux différents volets

Le bénévole est une personne qui utilise une partie de son temps libre pour offrir gratuitement ses services en vue de contribuer à l'organisation de la pratique de la motoneige et du quad, ou d'aider un club ou une fédération dans la réalisation de ses activités ou dans son fonctionnement (par exemple : les administrateurs, les formateurs, les agents de surveillance de sentiers ou autres).

De plus, l'organisme ou la personne qui soumet une candidature :

- doit obtenir l'autorisation de la candidate ou du candidat avant la transmission du formulaire de mise en candidature au directeur régional de la fédération concernée;
- doit s'assurer que la candidate ou le candidat réside au Québec;
- ne pas être administrateur ou employé de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, de la Fédération québécoise des clubs quads ou du ministère des Transports.

Responsabilités des partenaires

1. **Promotion et diffusion** des documents et du matériel promotionnel.
2. **Appel** de candidatures
 - 2.1. Les fédérations ont la responsabilité de susciter des candidatures pour le volet Action régionale.
 - 2.1.1. Les partenaires peuvent s'ils le désirent, reporter les candidatures de l'année précédente tout en vérifiant l'intérêt de la personne ou de l'organisation candidate.
 - 2.1.2. Les fédérations ont chacune la responsabilité de proposer un lauréat provenant de chaque région administrative du Québec.
3. **Réception** des formulaires de mise en candidature. La réception des formulaires se fait par les administrateurs régionaux de chacune des fédérations.
4. **Présentation** des candidats :
 - Transmission des formulaires.
 - **Deux photos des candidats**, format passeport (avec son nom inscrit au verso), en noir et blanc de préférence, ou numérisées.
 - La présentation des candidats doit être transmise par les fédérations au MTQ pour le 26 mars 2010.
5. **Sélection** des candidats, selon une grille d'évaluation.
6. **Recommandation** des lauréats au ministre.
7. **Information** aux lauréats :
 - Le ministre des Transports informe le lauréat avant le 9 avril 2010.
8. **Reconnaissance**

La réalisation d'une activité de reconnaissance régionale pour rendre hommage à leur lauréat est à la discrétion des partenaires.

Les fédérations sont responsables de la promotion en région (ex. : publication dans un hebdomadaire régional).

Volet Action régionale

Description

Ce volet reconnaît une personne dans chaque région administrative du Québec desservie par les fédérations :

- pour l'excellence de son engagement bénévole dans le domaine de la pratique de la motoneige ou du quad;
- pour ses actions bénévoles qui, menées au sein de clubs ou de la fédération, ont une portée locale, régionale ou provinciale.

L'administrateur régional de chacune des fédérations est responsable de transmettre au plus trois candidatures au MTQ.

La recommandation des lauréats au ministre est sous la responsabilité du comité de sélection.

Partenaires pour ce volet : MTQ, FCMQ et FQCQ

Formulaires disponibles sur le Web à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca

Important : Les actions reconnues doivent nécessairement être liées au bénévolat accompli et doivent être dissociées du travail rémunéré, surtout lorsque le candidat réalise ses activités bénévoles dans le même secteur que celui où il travaille.

Les dossiers de candidature sont transmis à l'administrateur régional de chacune des fédérations qui les remettra au MTQ, pour évaluation par un comité de sélection.

La date limite pour soumettre les candidatures à l'administrateur régional est **le 5 mars 2010**; le cachet de la poste en fera foi.

Ne pas oublier de joindre deux photos de format passeport sur support papier ou fichier électronique de bonne résolution.

Volet Excellence

Description

Pour chacun des deux secteurs d'activités, soit la motoneige et le quad, une des personnes lauréates au volet Action régionale sera reconnue :

- pour l'apport exceptionnel de son engagement bénévole;
- et
- pour ses actions, qui, menées au sein d'un club ou d'une fédération, ont une portée exceptionnelle.

La recommandation au ministre des deux lauréats est sous la responsabilité du comité de sélection.

Responsabilités du ministère des Transports

Matériel promotionnel

- Le matériel promotionnel est produit par le ministère des Transports et est offert à tous les partenaires.
- Guide de mise en candidature disponible sur le Web à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca
- Communiqué de presse.

Marques tangibles de reconnaissance

- Le ministère des Transports offre également aux lauréats des certificats de reconnaissance. Ces certificats seront signés par le ministre des Transports et pourront être signés par le président de la fédération concernée.
- Une plaque honorifique sera offerte à tous les lauréats du volet Action régionale et une œuvre d'art (sculpture) sera remise aux deux lauréats du volet Excellence honorés lors de la cérémonie gouvernementale de remise des prix.

Communications

Le ministère des Transports diffusera deux communiqués de presse concernant la promotion du Prix :

- 1) lors du lancement;
- 2) avant la cérémonie à l'Assemblée nationale.

Après la cérémonie de reconnaissance, une revue de presse sera également disponible.

Cérémonie gouvernementale de la remise des prix

Un hommage bien mérité

Le ministre des Transports rendra un hommage public aux lauréats lors d'une cérémonie officielle à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Frais de déplacement et d'hébergement des lauréats

Les frais de déplacement et d'hébergement des lauréats et d'un accompagnateur sont assumés par le ministère des Transports. Les modalités seront précisées en temps opportun à chacun des lauréats.

Résumé du calendrier

- | | |
|---|-------------------------------|
| ➤ Diffusion du guide | Février 2010 |
| ➤ Expédition du matériel promotionnel | Février 2010 |
| ➤ Lancement des mises en candidature | Février 2010 |
| ➤ Date limite des mises en candidature | 5 mars 2010 |
| ➤ Date limite pour <u>la transmission</u> des dossiers du volet Action régionale au MTO | 26 mars 2010 |
| ➤ Information aux lauréats | 9 avril 2010 |
| ➤ Cérémonie gouvernementale de la remise des prix à l'Assemblée nationale | À déterminer (printemps 2010) |

MERCI BEAUCOUP !

GRILLE D'ÉVALUATION

VOLET ACTION RÉGIONALE

Nom du candidat : _____ Numéro de dossier : _____

CRITÈRES	points	COMMENTAIRES SUR LA CANDIDATURE
1. Actions bénévoles du candidat (ex. : description chronologique des actions bénévoles du candidat, résultat de ses actions bénévoles).	/40	
2. Caractère novateur ou exceptionnel (ex. : moyens novateurs ou exceptionnels que le candidat a utilisés pour le développement de son club, la réalisation d'activités reliées à la pratique de son loisir, l'engagement de bénévoles et de participants et la recherche de commanditaires, mise en évidence des idées originales réalisées lors de ses activités).	/20	
3. Promotion du bénévolat (ex. : rédaction d'articles de presse, utilisation des médias communautaires ou autres, organisation d'activités pour des bénévoles, augmentation du nombre de bénévoles).	/20	
4. Autres (ex. : leadership, sens du travail d'équipe, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, reconnaissance par son organisme ou un autre de son engagement bénévole).	/20	
TOTAL :	/100	